



DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 03 MARS 2026

CONVOCATION

Date : 13/02/2026

Envoi le : 24/02/2026

Publication le : 24/02/2026

Nombre de conseillers

En exercice : 28
Présents : 18
Absents : 10
Pouvoirs : 07
Votants : 25

L'an deux mil vingt-six, le 03 mars à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Etaient présents :

Adjoints :

Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN,
Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Michel HIRTZ, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :

Mesdames Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Aurélie LERICHE, Florence MÉTIVIER,
Messieurs, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Yoann LAFAUX, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Mesdames Danielle PLOQUIN, Hélène ODENT, Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Éric VERHILLE, Daniel PERRICHOT, Olivier DOUSSET,
Michel THUSSEAUD.

Absents :

Madame Lyn FAIPOUX,
Messieurs Pascal NOYAU, Mikaël TOST

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Éric VERHILLE avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.

Madame Danielle PLOQUIN avait donné pouvoir à Madame Sylviane FORTUN.

Monsieur Daniel PERRICHOT avait donné pouvoir à Madame Danièle HOUDU.

Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Madame Hélène ODENT avait donné pouvoir à Madame Odile RITOURET.

Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET.

Monsieur Michel THUSSEAUD avait donné pouvoir à Monsieur Bertrand RITOURET.

Secrétaire de séance :

Madame Sylviane FORTUN

Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260303-DEL_03032026_13-DE



**DEL N° 03/03/2026-13 CONVENTION DE PARTENARIAT ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
AVEC L'ASSOCIATION NARVALO'S BIKERS**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune accueille depuis plusieurs années le festival « Luynes à l'assaut de l'Amérique », porté par l'association luynoise loi 1901 des Narvalo's Bikers.

Ce festival constitue un événement important pour la commune, tant par son rayonnement que par son impact culturel, associatif et économique.

Lors de l'édition 2025, la manifestation a rassemblé entre 20 000 et 30 000 personnes. Elle mobilisait alors plus de 200 bénévoles, environ 50 entreprises partenaires, proposait une vingtaine de points de restauration, un village commerçant, des concerts et de nombreuses animations.

Cette édition s'est déroulée dans des conditions météorologiques particulièrement défavorables, marquées par de fortes précipitations. Ces conditions ont eu un impact significatif sur la fréquentation, sans pour autant remettre en cause l'organisation générale, l'engagement des bénévoles ni l'intérêt du public pour cet événement emblématique.

La participation de la commune ne prend pas la forme d'une subvention financière directe, mais se traduit par un ensemble d'actions et de mises à disposition concourant à la tenue du festival. Elle comprend notamment la mise à disposition du domaine communal, la délivrance des autorisations administratives nécessaires, ainsi que la mobilisation de moyens humains, matériels et techniques, incluant notamment l'accès aux compteurs d'eau et d'électricité.

La présente convention a pour objet d'asseoir, de sécuriser et de renforcer le partenariat entre la commune et l'association organisatrice, afin de pérenniser le festival sur le territoire luynois. Elle fixe un cadre de fonctionnement pour l'édition 2026.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment l'article L.2122-3,

Après avoir pris connaissance de ces éléments et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention susvisée, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Sylviane FORTUN,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : **18 MARS 2026**

Et sa publication sur le site internet de la commune le : **18 MARS 2026**

Le Maire,



Envoyé en préfecture le 18/03/2026

Reçu en préfecture le 18/03/2026

Publié le

ID : 037-213701394-20260303-DEL_03032026_13-DE